



Bien en commun après séparation

Par **LauraEspagne**, le **21/08/2018** à **07:51**

Bonjour,

j'ai une question à poser concernant une voiture que j'ai achetée avec mon ex-compagnon, à crédit l'an dernier.

Lors de notre séparation, nous avons convenu ensemble qu'il la garde et que je continue de payer le crédit, en échange de quoi il me le rembourserait tous les mois (je travaille et lui n'a que des revenus sociaux (AAH) et ne peut donc pas reprendre le crédit à son nom). Au début, ça se faisait ainsi mais, depuis février, il ne me remboursait plus.

Ayant d'autres frais, j'ai dû stopper les prélèvements du prêt et lui devait les mettre sur son propre compte, ce qu'il n'a pas fait.

Aujourd'hui, le crédit compte 5 mensualités de retard, la voiture est toujours à mon nom (sur la carte grise, je suis la principale propriétaire et lui le deuxième étant donné que je suis l'emprunteur et lui le co-emprunteur), non assurée car il n'en a pas les moyens, non entretenue (pneus usés à la ferraille, rayures multiples, etc... pour les mêmes raisons) et on doit encore 8.000 € de crédit.

Mon souhait est de récupérer cette voiture, la retaper au mieux et la faire reprendre pour payer une partie du crédit et, malheureusement pour moi, finir de le rembourser (ce que j'aurais voulu éviter mais cela me semble impossible). Monsieur refuse de me restituer le véhicule, je ne sais pas où il est stationné (j'ai le double des clés) et, normalement, la voiture devrait me revenir car, au début, nous avons fait un papier, signé de nous deux, nous engageant dans ce sens : si Monsieur payait bien le crédit chaque mois jusqu'à la fin de celui-ci, je lui vendrais la voiture au terme du crédit pour 0 € mais s'il ne la payait pas et accusait au moins 1 mois de retard, il attestait me restituer la voiture, ce qu'il se refuse aujourd'hui. Mon

avocate est en congés et ne peut donc m'éclairer. J'ai également appris dernièrement que Monsieur, ayant accumulé trop de dettes, a déposé un dossier de surendettement, y incluant le crédit de la voiture. Avant cela, les huissiers l'avaient contacté pour trouver un accord amiable avant que l'organisme de crédit ne demande la saisie du véhicule et sa vente pour rembourser les impayés.

Je voulais donc savoir ce que je pouvais faire.

Cordialement.

Par **LauraEspagne**, le **04/09/2018** à **07:44**

Ma situation est donc si complexe ? :(